



Gym'V Jardin Anglais
72, allée du Jardin Anglais
93340 Le Raincy
N° DDJSS n° 93 SP 123
Asso N° W932002524
gym.v.jardinanglais@free.fr
www.gym-n-marchenordique.com

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021

Cette Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue en visioconférence à l'aide du logiciel TEAMS. Elle a pour but de faire valider des modifications statutaires.

Les adhérents ont été convoqués préalablement par un mail qui comportait un lien donnant accès à la lecture des statuts.

38 adhérents se sont connectés dont les membres du CA, sauf Catherine Gouesse, excusée.

La séance débute à 18h30. Le Président Michel Mallard prend la parole et annonce le motif de cette AGE qui doit modifier certains points des statuts de Gym V. Il ajoute qu'il y aura un vote électronique pour approbation des statuts, et que ses explications seront suivies d'un échange.

I- Modifications statutaires

La crise sanitaire nous oblige à nous adapter.

Chapitre I, Article 5 : Ressources de l'Association

Les anciens statuts prévoyaient une cotisation qui ne couvrait que la participation aux cours. Les ajustements financiers auxquels GymV a dû faire face ont mis en évidence que rien n'était prévu pour protéger les charges fixes. Dans les nouveaux statuts, les cotisations seront décomposées en :

- Une cotisation pour participation aux cours
- Un droit d'adhésion annuel au club, équivalent à 15% du tarif de base de référence « FITNESS », (inclus dans la cotisation et **non remboursable**),
- Un droit d'entrée (éventuel) à l'Espace MEGE, non remboursable

L'ensemble de ces critères composant la cotisation ne change rien à son montant global tel que précédemment établi.

Chapitre II, Section 2 : Décisions en cas d'urgence

Non prévu dans les anciens statuts. Dorénavant, il est stipulé qu'en cas de conjoncture d'exception (type pandémie ou autre..), de nécessité d'urgence de décisions et de gestion exécutives, justifiées par des circonstances de fonctionnement non courantes, le Bureau aurait mandat induit du Conseil d'Administration pour agir pleinement à la préservation des intérêts de l'Association.

Chapitre III, Article 1 : Réunion de l'AGO

Les statuts prévoient que l'AG doit avoir lieu dans les 6 mois à compter de la clôture de l'exercice comptable. Les nouveaux statuts prévoient que si des circonstances d'exception le nécessitent, la réunion annuelle de l'Assemblée Générale pourra avoir lieu dans un délai maximal de **9 mois** à compter de la clôture de l'exercice comptable (soit avant fin février).

Ce sera le cas cette année.

Chapitre III, Article 3 : Modalités de vote

Les nouveaux statuts prévoient que le vote est autorisé :

- par procuration dans la limite de 3 procurations par membre actif, lors d'une AG physique,
- par correspondance en cas d'impossibilité d'une AG physique,
- par voie électronique dans le cas d'une AG par audio ou visioconférence.

En l'occurrence le Président indique que le vote se fera via Balotilo, un outil de vote en ligne simple d'utilisation. Les adhérents recevront un mail le 18 janvier avec le lien nécessaire au vote et auront jusqu'au 24 janvier pour voter.

II- Point sur la situation financière

Avec environ 350 adhérents pour la gym en salle et 110 pour la marche nordique, le budget de l'Association est grosso modo de 100 000€ dont :

Masse salariale 85 000€

Charges fixes 15 000€

Les chèques de la gym n'ont pas été encaissés d'où un manque à gagner de 80 000€

L'association a des réserves 60 000€

Les Educateurs sportifs ont été rémunérés à 100% du net lors du premier confinement et à 84% lors du 2^{ème} arrêt d'activité. L'Etat a remboursé les rémunérations.

D'où une perte effective, à date, de 20 000€

Malgré le non- encaissement des cotisations GYM en salles et grâce aux aides de l'Etat, la trésorerie est relativement saine. Le club doit pouvoir terminer la saison et rémunérer les Educateurs.

III-Divers

Le Président rappelle que l'association suit la réglementation sanitaire édictée par l'Etat, via les décrets préfectoraux puis municipaux. La FFCO (Fédération française des clubs omnisports) rédige les recommandations que nous appliquons.

Dominique Coulon, Trésorière, rappelle que les salles de sport restent fermées et que la gym en extérieur n'est pas possible à cette saison.

En revanche la marche nordique peut reprendre le 23 janvier avec des groupes de 5 personnes en plus de l'ES, sauf si contre-ordre présidentiel du 20 janvier.

IV-Echanges

José Recio : pour la marche nordique, qu'en sera-t-il des cotisations ?

D. Coulon : si nous reprenons le 23 janvier et que nous pouvons continuer jusqu'en juin, il y aura un avoir de 40 € sur la cotisation de l'année prochaine. Si nous devons interrompre de nouveau les cours, l'avoir sera recalculé au *prorata temporis*.

Catherine Bernard : quid si la gym en salle reprend ? Les chèques seront-ils encaissés ?

D. Coulon : non mais une réinscription est prévue avec cotisation également calculée au *prorata temporis*.

C. Bernard : a payé par chèques vacances et n'a pas demandé le remboursement

C. Coulon : les chèques seront conservés pour payer la cotisation de la prochaine saison.

Gwenola Niccolaini : est inscrite à la gym mais voudrait commencer la marche nordique. A des bâtons.

D. Coulon : elle sera recontactée pour préciser le jour qui lui convient et la cotisation sera de 100€

Le Président demande s'il y a encore des questions. Dans la négative, il annonce la démission du Directeur sportif de la Mairie, M. Eponville, remercie le CA, espère que nos adhérents sont en pleine forme et passe la parole à Laurence Lipszyc, vice-présidente.

Celle-ci présente ses vœux pour 2021 et rappelle qu'il faut suivre la page facebook de l'Association qu'elle met à jour régulièrement et qui permet de garder le contact. Elle espère que toutes les activités pourront reprendre en mars.

Dominique Coulon donne quelques précisions pour le vote électronique : un mail sera envoyé lundi 18 janvier avec le lien Balotilo. Elle demande aux adhérents de bien surveiller leurs mails car cette invitation à voter proviendra de Balotilo, pas de Gym V, et risque d'aboutir dans les spams. Pascale Lecoq, Secrétaire, enverra un mail de rappel dimanche soir.

Question de Chantal Sulpis : les statuts prévoient que seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent voter, or les chèques de la gym n'ont pas été encaissés.

Réponse de Michel Mallard : nos statuts actuels ne prévoient pas de quorum, les votes des adhérents marche nordique seront pris en considération. Les autres votes seront également analysés et la balance POUR/CONTRE sera étudiée. Le CA a voulu que tous les adhérents puissent prendre connaissance des nouveaux statuts par souci de transparence, cotisation encaissée (marche nordique) ou non (gym en salles).

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance en souhaitant encore une fois une bonne année et un bon moral à chacun.

Le 18/01/2021



Signature

Michel MALLARD